



Taussac

CARLADEZ - AVEYRON

Mairie - 241 Rue de l'église de Taussac
12600 - Taussac
Téléphone : 05.65.66.02.45
E-MAIL : mairie@taussac.fr
Site : www.taussac.fr

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2024 à 20 heures 30

Etaient présents :

- AMBLARD Jean-Pierre,
- AUSTRUY Serge,
- BELARD Catherine
- BERTHOU Jean-Pierre,
- CAYZAC Jean Raymond,
- CHAPELLE Julien,
- DEJOU Valérie,
- FONTANGE Daniel,
- GALTIER Philippe,
- MERCADIER Michel,
- PLANCHARD Christine,
- SIOZADE Alain,
- TARRISSE Michel.

Donne pouvoir :

- GAILLAC Nadège a donné pouvoir à DEJOU Valérie.

Absente : VINCENT Pascale.

Monsieur Jean Raymond CAYZAC rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 21 mai 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée,

Monsieur Jean Raymond CAYZAC soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Monsieur Philippe GALTIER est nommé secrétaire de séance

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

-

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024.
- Convention entre les Communes de Brommat, Lacroix-Barrez, Mur-de-Barrez, Murols, Théronnels et Taussac, pour l'animation des sentiers de l'imaginaire.
- Recrutement de vacataire
- Décision modificative sur le budget Principal « Eclairage Public »
- Demande du fonds de concours pour la voirie 2024, Cancelade
- Attribution du marché, Assainissement collectif du village de Taussac – Station d'épuration – 160 EH
- Questions diverses.

OBJET : Convention entre les Communes de Brommat, Lacroix-Barrez, Mur-de-Barrez, Murols, Théronnels et Taussac, pour l'animation des sentiers de l'imaginaire.

A la suite de la mission d'accompagnement ADEFPAT sur la stratégie de développement des sentiers de l'imaginaire, les communes du Carladez décident de recruter deux volontaires en service civique : ces volontaires ont pour mission l'animation des sentiers de l'Imaginaire sur les six Communes, en lien avec les équipes de bénévoles.

Les objectifs recherchés sont d'assurer la pérennité des Sentiers de l'Imaginaire, de diversifier les cibles de public, de développer la marque Sentiers de l'Imaginaire et d'augmenter la fréquentation hors saison.

Il s'agit d'une première étape dans l'attente de la mise en place d'une structure pérenne qui reprendra ces missions.

La Commune de Théronnels aux côtés de l'association inSite, va recruter deux volontaires en service civique pour une durée de 10 mois. L'association inSite assure l'indemnisation des volontaires et leur accompagnement par un tuteur.

L'encadrement est assuré par l'Office de Tourisme et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

La gestion administrative et financière est assurée par la Commune de Théronnels.

Un logement de type T4, situé 7 rue de la Mairie à Théronnels, est mis à disposition des personnes recrutées. Une participation globale aux frais de déplacement est versée à hauteur de 100 € par mois. Les volontaires pourront déjeuner à la cantine de Brommat en période scolaire, en prévenant à l'avance.

Une participation est apportée par chacune des Communes :

- Brommat : 980 € ainsi que les repas du midi à la cantine de Brommat en période scolaire.
- Lacroix-Barrez : 490 €
- Mur-de-Barrez : 490 €
- Murols : 120 €
- Théronnels : 490 €
- Taussac : 490 €

Cette participation couvre le loyer du logement mis à disposition (370 € mensuelle) ainsi que l'indemnisation des frais de déplacement.

Les participations sont versées à la Commune de Thérondels, qui dépend du Service de gestion Comptable d'Espalion.

Les titres de recettes seront établis à la fin de la mission des volontaires.

Un bilan financier sera établi par la Commune de Thérondels à la fin de l'opération et transmis à l'ensemble des Communes signataires de la Convention.

La convention prend effet le premier jour de travail des volontaires recrutés, pour une durée de 10 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte la convention entre les Communes de Brommat, Lacroix-Barrez, Mur-de-Barrez, Murols et Thérondels pour l'animation des sentiers de l'imaginaire ;

Valide les conditions de saisine et fonctionnement ci-dessus exposés ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer les garderies matin et/ou soir pour la période scolaire du 02 septembre 2024 au vendredi 04 juillet 2025.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut 11,65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée du 02 septembre 2024 au vendredi 04 juillet 2025

DECIDE : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut 11,65 €

DECIDE : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

DECIDE : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

OBJET : Décision Modificative n° 2, Budget Principal.

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour payer l'entreprise EIFFAGE pour l'extension de l'éclairage public jusqu'au 164 chemin du Goul à Trionac et l'entreprise SOULENQ pour des travaux de voirie « Route de Cancelade (RAGT-Carrière) et la route de Serre- Le Bac.

Article/chapitre	Désignation	Section	S	Montant
231-10004	Immob. Corporelles en cours	Invest	D	- 5.049,00 €
21538-10004	Autres réseaux	Invest	D	+ 2.647,00 €
231-10001	Immob. Corporelles en cours	Invest	D	+ 2.402,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Demande de subvention au titre du fonds de concours à la Communauté de Communes, Aubrac, Carladez et Viadène - exercice 2024. Travaux de Voirie « Route de Cancelade (RAGT-Carrière), Route de Serres- Bac ».

Le conseil municipal a approuvé, le 22 février 2024, Délibération n° 2024DL220210, le plan de financement prévisionnel pour les travaux de Voirie « Route de Cancelade, Route de Serres- Bac et la route de Salesse – Pierrefiche » pour un montant de **63.361,12 € HT** et a autorisé le maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé, auprès de l'Etat et des collectivités territoriales.

Au regard de la confirmation des subventions sollicitées, le coût total du projet a été revu à la baisse, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement définitif des travaux de Voirie « Route de Cancelade (RAGT-Carrière), Route de Serres- Bac » ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Annexe :

Plan de financement définitif des travaux de Voirie « Route de Cancelade (RAGT-Carrière), Route de Serres- Bac »

DEPENSES	Financeurs	Taux en %	Montant
TRAVAUX 53.267,67 €	Communauté des Communes Aubrac, carladez et Viadène (Fonds de concours)	50 %	26.633,83 €
	Autofinancement	50 %	26.633,84 €
53.267,67 €		100 %	53.267,67 €

OBJET : Attribution du marché, Assainissement collectif du village de Taussac – Station d'épuration – 160 EH.

Monsieur Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de l'Assainissement collectif du village de Taussac – Station d'épuration – 160 EH.

Une consultation a été lancée le 26 avril 2024 avec réponse au 24 mai 2024.

Considérant la consultation en date du 26 avril 2024

Considérant les trois offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2024 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation

Considérant la note obtenue par l'entreprise Jean SOULENQ et Fils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne l'entreprise Jean SOULENQ et Fils en tant que titulaire du marché d'Assainissement collectif du village de Taussac – Station d'épuration – 160 EH pour un montant de 228 970,00 HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Elections Législatives du 30 juin 2024

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

M. le Maire donne lecture du planning des permanences des élus. Il a été envoyé à tous par voie électronique et 1 par voie postale.

➤ Virement de crédit n° 1 du budget principal

Lors de la préparation du budget, le parquet devait être de la récupération, non prévu dans les dépenses sur l'opération de Manhaval « Chapelle ». Virement de crédit pour effectuer au paiement de la facture BESSON Electricité.

231/23	Immobilisations corporelles	Inves	D10001	-1 229.73 €
231/23	Immobilisations corporelles	Inves	D53	1 229.73 €

➤ Envoi de documents aux élus par voie électronique

Monsieur le maire informe que différents liens « ENEDIS, Orange et Transport scolaire » ont été envoyés avec la convocation et le Procès-Verbal aux adjoints et conseiller(e)s

- Support Réunion ENEDIS Collectivités du 23 mai 2024 : https://drive.google.com/file/d/1Z92RSR-1Q8Y2VFiYXvo3-UWk4jgZtR-T/view?usp=drive_link
- Support Conférence Élagage Orange du 5 juin 2024 : https://drive.google.com/file/d/1J5uoX1wlwG8UTuhRG-ozIR6VDdEkM2Nr/view?usp=drive_link
- Support réunion Transport Scolaire du 6 juin 2024 : https://drive.google.com/file/d/1o13YiUOzJbwYF4jpb0KlvOMRSLRqtXeW/view?usp=drive_link

➤ Commission des affaires scolaires et sport

Une réunion est prévue jeudi 04 juillet 2024 à 18 heures à l'école primaire de Taussac avec les membres de la commission, adjoints et les parents d'élèves pour faire le point sur l'année scolaire en cours et la préparation de la rentrée de septembre 2024.

Certains parents souhaitent enlever leurs enfants (3 familles)

Effectif prévu à la rentrée scolaire 2024-2025 : 16 élèves.

Mr le Maire rappelle que la commune fait le maximum pour son école notamment au travers de l'équipement, de la cantine et des garderies gratuites pour tous.

➤ **Emplois saisonniers été 2024**

- 4 saisonniers pour la maison du bois « mi-juillet à mi-août soit 4 semaines »
- 1 saisonnier au service technique « mois d'août »

➤ **Jurés d'assise 2024**

Réunion, mardi 25 juin 2024 à la salle des fêtes de LAGUIOLE à 10h00 afin d'effectuer le tirage au sort des 24 jurés d'assise 2024, pour notre canton.

Taussac : Néant

➤ **Eglise de Peyrat**

Suite à des fissures dans l'église de Peyrat, M. le Maire demande le passage d'un expert pour constater les dégâts et essayer de déterminer les causes du sinistre.

L'expert passe mercredi 03 juillet 2024.

➤ **Atelier EDF**

L'atelier EDF a fêté ses 40 ans, mercredi 19 juillet 2024. Très bien organisé.

➤ **Signalétique des espaces naturels sensibles Mayrinhac et Manhaval**

Cécile MERLET, Adjointe au Directeur - Chef de service biodiversité, développement durable du département de l'Aveyron accompagnée d'un collègue sont venus finaliser la signalétique des espaces sensibles de Mayrinhac et de Manhaval.

Des panneaux vont être installés :

Au croisement entre la RD 904 et la route des Ouradous sur les poteaux de signalisation du Département.

A l'embranchement de la route de Mayrinhac. A cet endroit, un béton de propreté sera réalisé par les agents de la commune pour installer les panneaux qui seront situés de part et d'autre de la route de Mayrinhac.

La réalisation et l'installation de ces signalisations sont à la charge du département.

La séance est levée à 22 heures